

II- Les relations extérieures du Québec

Manon Tessier

Volume 26, numéro 1, 1995

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/703430ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/703430ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Tessier, M. (1995). II- Les relations extérieures du Québec. *Études internationales*, 26(1), 157–168. <https://doi.org/10.7202/703430ar>

internationale pour la lutte à la désertification (ACDI, *Communiqué no 94-41*, 14 octobre 1994) et la conclusion, le 12 octobre, d'un accord de partenariat avec la Russie et la Malaysia en vue de l'établissement de forêts modèles (Gouvernement du Canada, *Communiqué no 94/101*, 12 octobre 1994). Un accord de coopération dans le domaine de la géomatique est signé le 25 octobre avec la Chine (Gouvernement du Canada, *Communiqué no 94/105*, 25 octobre 1994) et un accord de coopération nucléaire paraphé le 17 novembre avec la Lituanie (Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, *Communiqué no 230*, 17 novembre 1994). Le Canada adhère le 15 décembre à la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies (Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, *Communiqué no 246*, 15 décembre 1994). Enfin, le Zimbabwe et le Canada échangent le 21 décembre les instruments de ratification de leur accord fiscal entériné en 1992. (Finances Canada, *Communiqué*, 21 décembre 1994).

Nominations diplomatiques ou autres
octobre-décembre :

20 octobre : Mme Mary May Simon est choisie ambassadrice du Canada aux Affaires circumpolaires (Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, *Communiqué no 209*, 20 octobre 1994).

15 décembre : Le secrétariat de l'Organisation des États américains nomme deux Canadiennes, Mme Élisabeth Spehar et Mme Hélène Laverdière, à des postes clés. Ces nominations portent à trois le nombre de Canadiens œuvrant au sein du personnel de l'OEA qui compte plus de 600 employés (Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, *Communiqué no 247*, 15 décembre 1994).

23 décembre : Sept nouveaux diplomates sont désignés par le ministre des Affaires étrangères. Il s'agit de M. Robert Fowler qui deviendra ambassadeur aux Nations Unies et de M. Christopher Westdal qui sera ambassadeur au désarmement. MM Daniel Marchand et John Paynter seront respectivement ambassadeurs au Liban et en Chine tandis que M. Marc Lemieux se voit confier la charge du haut-commissariat à Trinité-et-Tobago et Mme Mary Mosser celle du haut-commissariat en Zambie. Enfin, M. Michael Spencer occupera le poste de consul général à São Paulo (Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, *Communiqué no 251*, 23 décembre 1994).

II – Les relations extérieures du Québec

(octobre à décembre 1994)

A — Aperçu général

C'est le 6 décembre que le Premier ministre du Québec, M. Jacques Parizeau, déposait à l'Assemblée nationale un avant-projet de loi portant sur la souveraineté du Québec. Ce document deviendra, après un processus de

consultation populaire, un projet de loi qui, une fois adopté par l'Assemblée nationale, devra être approuvé par voie de référendum en 1995. Durant cette consultation, la population québécoise sera invitée à concevoir une «Déclaration de souveraineté» et à examiner le texte de l'avant-projet qui garantit notamment une association économique avec le Canada, consacre l'existence d'une citoyenneté québécoise cumulative à celle du Canada et maintient le dollar canadien comme monnaie officielle. Le texte prévoit également que le Québec restera membre du Commonwealth, de la Francophonie, de l'OTAN, du NORAD, de l'ALENA et du GATT et qu'il fera une demande d'admission à l'ONU¹.

La conduite des relations internationales du Québec va ainsi s'articuler étroitement autour du projet du gouvernement péquiste d'acheminer le Québec vers un État souverain. Le ministre des Affaires internationales, M. Bernard Landry, précisait peu de temps après son assermentation qu'il saisira toutes les occasions pour aborder ce sujet avec ses interlocuteurs, tant à l'étranger qu'au Québec². Plusieurs des visites officielles qui eurent lieu ce trimestre témoignent d'ailleurs de cette volonté.

M. Landry présentait aussi les grandes lignes de sa politique en matière de relations internationales lors d'une rencontre avec les représentants du Corps consulaire et du Corps diplomatique. Le projet souverainiste, a-t-il déclaré, est «le contraire d'un repli frileux dans notre petit coin francophone de l'Amérique». Dans cette perspective, le Québec tiendra compte dans la conduite de ses affaires internationales de quatre enjeux : 1) l'adaptation des institutions multilatérales aux bouleversements géopolitiques récents, 2) la globalisation des marchés, 3) la nécessité de concilier les impératifs de la croissance économique et ceux du développement social et 4) la redéfinition du rôle de l'État-nation. Il accordera ainsi une importance accrue aux échanges économiques et culturels ainsi qu'au renforcement de ses liens avec les gouvernements étrangers dont les pôles majeurs seront les États-Unis, les partenaires européens, en priorité la France, et certains pays d'Asie. Plus spécifiquement, le Québec appuiera l'évolution de l'ALENA vers un accord de libre-échange à l'échelle des Amériques, la réforme des institutions multilatérales et fera valoir la nécessité pour le système international de s'adapter à l'émergence de nouveaux acteurs internationaux³.

La volonté souverainiste du gouvernement péquiste devra se refléter aussi au sein de ses représentations à l'étranger appelées à exposer et défendre les positions du gouvernement du Québec. En conséquence, M. Reed Scowen, délégué général du Québec à New York, en désaccord avec cette option politique, remettait sa démission et quittait ses fonctions le 31 décembre. M. Kevin Drummond le remplacera à ce moment. D'ici là, M. Scowen était épaulé par Mme Anne Légaré nommée conseillère aux Affaires internationales. À ce titre, elle prend aussi la responsabilité du bureau du Québec à Washington,

1. Cabinet du Premier ministre, *Communiqué*, 6 décembre 1994.

2. Sylviane TRAMIER, *Le Devoir*, 15-16 octobre 1994, p. A5.

3. Ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, *Discours*, 14 octobre 1994.

une antenne dont le nouveau gouvernement souhaite rehausser le rôle politique jusqu'ici limité au tourisme⁴. L'ambassadeur du Canada à Washington réagissait à cette tentative du Québec d'élargir son rayon d'action dans la capitale américaine en déclarant qu'il veillerait à ce que le mandat de ce bureau ne soit pas modifié et le protocole entourant les contacts bilatéraux respecté⁵.

Les délégués généraux de Boston et Bruxelles furent également consultés quant à leur préférence politique. À Boston, le délégué, M. Claude Dauphin, était finalement remplacé par M. Pierre Nadeau⁶ tandis qu'à Bruxelles, M. Gérard Latulippe était reconduit dans ses fonctions après s'être déclaré en accord avec la démarche péquiste⁷. Dans les délégations de Paris et de Tokyo, on combla des postes laissés vacants ou par intérim. Dans le premier cas, M. Claude Roquet se voyait confirmer pour un mandat de trois ans⁸, dans le second cas, M. Jean Dorion, devenait le nouveau délégué général du Québec au Japon⁹. On affectait également à Paris M. Yves Michaud qui, à titre d'envoyé spécial, s'occupera de l'impact de la souveraineté dans les sphères politiques françaises¹⁰.

De plus, M. Michel Lussier était nommé représentant personnel du Premier ministre auprès de la Francophonie et sera, contrairement à son prédécesseur, posté à Paris¹¹. Enfin, notons que le gouvernement péquiste créait un poste de conseiller spécial à l'action humanitaire internationale dont la tâche sera de coordonner l'action du Québec dans ce domaine¹². Le Docteur Réjean Thomas, nommé à cette nouvelle fonction, effectua sa première mission en Haïti.

B — Les politiques commerciales

Le projet de loi 51 concernant la mise en œuvre des accords de commerce international était déposé à l'Assemblée nationale du Québec, le 19 décembre. «Nous manifestons ainsi résolument, a déclaré le ministre Landry, notre ouverture à l'économie mondiale et notre volonté de poursuivre, lorsque nous serons souverains, le libre-échange avec nos voisins.» L'objectif que poursuit le gouvernement consiste à faire approuver par le législateur les accords

4. Michel VENNE, *Le Devoir*, 6 octobre 1994, p. A4, 12-13 novembre 1994, p. A8 et 23 décembre 1994, p. A6; *Le Soleil*, 10 novembre 1994, p. A4 et 23 décembre 1994, p. A4.

5. Michel VENNE, *Le Devoir*, 19-20 novembre 1994, p. A8 et *Le Soleil*, 18 novembre 1994, p. A5; *La Presse*, 21 décembre 1994, cité par *L'Argus*, 21 décembre 1994, pp. A5-A6.

6. Ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, *Communiqué*, 26 octobre 1994; *Le Soleil*, 26 octobre 1994, p. A5 et 27 octobre 1994, p. A5.

7. Ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, *Communiqué*, 11 octobre 1994; *Le Soleil*, 12 octobre 1994, p. A1.

8. *Le Devoir*, 5-6 novembre 1994, p. A7; *Le Soleil*, 3 novembre 1994, p. A4.

9. *Le Soleil*, 13 octobre 1994, p. A4; *The Globe and Mail*, 13 octobre 1994, p. A4.

10. *Le Soleil*, 17 novembre 1994, p. A4.

11. *Ibid.*

12. Ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, *Communiqué*, 20 octobre 1994; *Le Soleil*, 21 octobre 1994, p. A4.

commerciaux internationaux auxquels il souscrit : l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement, l'Accord nord-américain dans le domaine du travail et l'Accord instituant l'Organisation mondiale du Commerce. En effet, ces accords comportent des dispositions relevant de la compétence constitutionnelle du Québec et celui-ci est habilité à légiférer dans les domaines de sa compétence. Ce geste manifeste donc la volonté du Québec d'assumer le plein exercice de ses pouvoirs, d'obtenir l'assentiment de l'Assemblée nationale vis-à-vis de ces accords et d'éviter que le Parlement fédéral ne légifère en lieu et place de la province¹³.

D'ailleurs, la question de l'adhésion du Québec à l'ALENA soulevait maints commentaires parfois contradictoires ce trimestre. Le ministre Landry faisait par exemple valoir que le Québec, étant déjà inclus dans l'ALENA, n'aurait qu'à appliquer la procédure de la succession d'État pour s'assurer d'une adhésion à ce traité¹⁴. Pour sa part, le Premier ministre du Canada déclarait que le Québec devrait obtenir le consentement du Mexique, des États-Unis et du Canada, ce qui n'est pas assuré, chacun de ces pays détenant un droit de veto, et négocier son adhésion au même titre que le Chili qui a déjà posé sa candidature¹⁵.

C — Le Québec et la Francophonie

Le ministre Landry assistait les 8, 9 et 10 décembre, au Burkina Faso, à la IV^e Conférence ministérielle des pays francophones. Devançant d'une journée son homologue fédéral, M. Landry a pu rencontrer en tête-à-tête, c'est-à-dire sans représentant canadien, le Président burkinabé, M. Blaise Compaoré. M. Landry s'est également dissocié de l'initiative canadienne visant à créer un mécanisme de diplomatie préventive au sein de la Francophonie. Il a jugé « prématuré » et « non prioritaire » la proposition canadienne de même que la tenue à Ottawa d'une conférence sur la diplomatie préventive. La Francophonie, a-t-il fait valoir, n'a pas encore, en dépit de progrès récents, rejoint le niveau d'implication politique du Commonwealth, et, en conséquence, cette conférence risque de ne pas avoir « une préparation doctrinale suffisante » pour que les experts invités aient le temps d'approfondir le sujet.

Sur les sujets plus généraux, M. Landry a défendu la nécessité de « globaliser non seulement les marchés mais aussi la solidarité entre le Nord et le Sud ». Ces propos, rapporta la presse écrite, témoignent de la volonté du Québec de sortir de la Francophonie triangulaire Paris-Ottawa-Québec pour s'exprimer davantage en termes de relations Nord-Sud¹⁶.

13. Ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, *Communiqué*, 19 décembre 1994; Assemblée nationale, *Projet de loi 51*, 1^{re} Session, 35^e Législature, Éditeur officiel du Québec, 1994, 6p.; Michel VENNE, *Le Devoir*, 1^{er} décembre 1994, p. A8.

14. *La Presse*, 20 décembre 1994, cité par *L'Argus*, 20 décembre 1994, p. A3.

15. *La Presse*, 21 décembre 1994, cité par *L'Argus*, 21 décembre 1994, p. A5.

16. *Le Devoir*, 10-11 décembre 1994, p. A8 et 12 décembre 1994, p. A3; *Le Soleil*, 10 décembre 1994, p. A8; *Lettre du Québec*, vol. 8, no 3, décembre 1994-janvier 1995, p. 2.

D — Le Québec et les États-Unis

1 — La visite de M. Parizeau aux États-Unis

Pour son premier séjour officiel hors du Québec, le Premier ministre fut reçu, le 12 décembre, à New York, par l'American Society et le Council on Foreign Relations¹⁷. Il prononça devant ses hôtes une allocution consacrée à la souveraineté du Québec et à ses répercussions sur les relations québéco-américaines. M. Parizeau s'est réjoui du maintien de la position officielle des États-Unis qui ne désirent pas s'impliquer dans ce dossier et a assuré ses interlocuteurs de la poursuite de relations commerciales fructueuses en raison de l'intérêt marqué du Québec pour la libéralisation des échanges. Il leur a également fait part des moyens entrepris par son gouvernement pour contrer le déficit budgétaire et assainir les finances publiques. M. Parizeau a complété son séjour aux États-Unis en accordant plusieurs entrevues dans les médias et en s'entretenant pendant plus d'une heure avec le gouverneur de New York, M. George Pataki. Les deux hommes ont alors convenu d'examiner la possibilité de mettre en place rapidement une Commission permanente pour chapeauter l'entente de coopération signée en 1993¹⁸.

Durant ce voyage, M. Parizeau était accompagné du ministre des Finances, M. Jean Campeau, et de son collègue de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, M. Daniel Paillé, qui avaient un horaire parallèle à celui de leur chef. M. Campeau réserva sa journée pour les membres de grandes maisons de courtage et de crédit tandis que M. Paillé rencontra plusieurs investisseurs américains.

2 — Autres questions

Le gouvernement québécois s'est réjoui en décembre de la décision des États-Unis de rembourser les droits compensateurs perçus sur les exportations canadiennes de bois d'œuvre aux États-Unis. Ce geste signifie qu'environ \$100 millions seront remboursés à l'industrie québécoise de bois d'œuvre. Afin d'éviter que ce conflit ne resurgisse, les États-Unis et le Canada formaient un comité consultatif sur ce produit et le Québec entend s'assurer d'une participation pour les questions relevant de sa compétence dont les droits de coupe¹⁹.

Par ailleurs, le Québec et le Vermont révisaient ce trimestre les clauses de leur contrat d'électricité. La Société Hydro-Québec et le Vermont Joint Owners ont convenu d'ententes d'achat-revente pour \$3 milliards de kilowatts, ce qui

17. Cabinet du Premier ministre, *Communiqué*, 29 novembre 1994; *La Presse*, 10 décembre 1994, cité par *L'Argus*, 12 décembre 1994, p. A1; *Le Soleil*, 13 décembre 1994, pp. A1-A4; *Le Devoir*, 12 décembre 1994, p. A4 et 13 décembre 1994, pp. A1-A10; *The Globe and Mail*, 13 décembre 1994, pp. A1-A7.

18. *Le Soleil*, 14 décembre 1994, p. A5.

19. Ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, *Communiqué*, 15 décembre 1994.

représente 5 % des livraisons d'énergie prévues dans le contrat à long terme initial²⁰.

E — Le Québec et l'Europe

1 — La France

C'est en France que le ministre des Affaires internationales a effectué sa première visite à l'étranger. Cette visite, essentiellement politique, s'inscrit dans le cadre de la relation directe et privilégiée que le Québec entretient avec ce pays et à laquelle le gouvernement péquiste veut redonner toute son intensité. Du 14 au 19 novembre, M. Landry a rencontré le premier ministre Balladur, le ministre des Affaires étrangères, M. Alain Juppé, le ministre de la Culture et de la Francophonie, M. Jacques Toubon, la ministre de la Jeunesse et des Sports, Mme Michèle Alliot-Marie, ainsi que les membres des Groupes d'amitié France-Québec au Sénat et à l'Assemblée nationale.

Au premier plan de ces discussions, M. Landry s'est vu confirmer l'intérêt de la France pour la reprise des visites alternées entre Premiers ministres français et québécois et il a été décidé que M. Jacques Parizeau se rendra à Paris en janvier 1995. En raison de la proximité de cette visite, les hauts fonctionnaires français et québécois se mettaient immédiatement à l'œuvre pour préparer le contenu de ce séjour qui pourrait déboucher, espère-t-on, sur de nouvelles ententes de coopération.

Avec le ministre Juppé, il fut aussi question de la prochaine réunion de la Commission permanente de coopération franco-québécoise qui donnera une impulsion nouvelle à la coopération entre les collectivités locales et aux échanges universitaires. MM. Landry et Toubon ont discuté de la Commission mixte des industries de la culture, d'une coopération dans l'identification du contenu de l'autoroute électronique et de la place du Québec au sein de la Francophonie. Enfin, le mandat de l'Office franco-québécois pour la jeunesse et le dossier de la formation professionnelle ont été passés en revue avec Mme Alliot-Marie.

En trame de fond de ces rencontres, M. Landry a expliqué à ses interlocuteurs la position de son gouvernement sur la souveraineté du Québec et le processus de consultation qui mènera à la tenue d'un référendum sur cette question en 1995. La formule de «non-ingérence, non-indifférence» a une fois de plus été employée par les autorités de l'Hexagone. De retour au Québec, le ministre Landry estimait ses objectifs «atteints et dépassés» et le travail de revitalisation des liens franco-québécois bien enclenché²¹.

20. *Le Soleil*, 26 novembre 1994, p. B2 ; voir aussi, *Le Devoir*, 2 décembre 1994, p. A4.

21. Ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, *Communiqué*, 8 novembre 1994, *Communiqué*, 11 novembre 1994 et *Communiqué*, 18 novembre 1994 ; *Lettre du Québec*, vol. 8, no 3, décembre 1994-janvier 1995, pp. 1-2 ; *Le Devoir*, 9 novembre 1994, p. A5, 16 novembre 1994, p. A4, 18 novembre 1994, p. A5 et 19-20 novembre 1994, p. A9.

Un autre ministre québécois se rendait en France ce trimestre. Il s'agit de la ministre responsable de la Famille, Mme Pauline Marois, qui effectua une visite de trois jours à Paris à la mi-décembre. Elle a participé aux cérémonies marquant la clôture de l'Année internationale de la Famille, a rencontré la ministre d'État aux Affaires sociales, Mme Simone Veil, et a prononcé un discours devant le Conseil général de l'Union internationale des organismes familiaux. Lors de ces deux dernières occasions, la ministre a aussi fourni des explications sur le projet souverainiste de son gouvernement²².

Outre ces contacts bilatéraux, l'intensification des échanges franco-québécois prit également la forme de signature d'entente. En octobre, le Québec signa sa première entente de coopération économique avec une région française, en l'occurrence celle de Rhône-Alpes²³. Cette entente se veut un plan d'action de trois ans pour intensifier les échanges commerciaux et industriels, culturels et touristiques et créera notamment une liaison aérienne Montréal-Lyon. Enfin, notons la signature d'un protocole d'entente entre le Fonds de recherche en santé du Québec et son pendant français, pour une augmentation des échanges entre chercheurs²⁴.

2 – La Belgique et l'Union européenne

Le deuxième déplacement à l'étranger du ministre Landry se voulait une occasion pour confirmer le dialogue et la coopération avec, d'une part, les gouvernements de la Communauté française de Belgique, de la Région wallonne et de la Communauté flamande, et, d'autre part, des membres de la Commission de l'Union européenne²⁵.

Du 2 au 7 décembre, dans le cadre de cette visite officielle en Belgique, M. Landry a rencontré le Vice-premier ministre de Belgique et les ministres-présidents des Communautés et Régions belges. Leurs discussions ont porté sur les resserrements des liens avec le Québec dans les domaines scientifique, technique, culturel et linguistique ainsi que dans des dossiers d'intérêts communs tels que l'autoroute de l'information et l'aéronautique. Il a également été question de coopération en matière de promotion des investissements et de réciprocité en matière juridique, la Belgique et le Québec souhaitant signer sous peu des ententes à ces sujets. Enfin, M. Landry a transmis à ses hôtes des invitations à se rendre au Québec en 1995.

Le ministre québécois a également été le conférencier d'honneur de l'Executive Club de Belgique, une tribune qui regroupe des personnalités des milieux économique et politique. Il a alors résumé les éléments majeurs qui

22. Michel DOLBEC, *Le Devoir*, 17-18 décembre 1994, p. A12; *Le Soleil*, 14 décembre 1994, p. A6.

23. Michel DOLBEC, *Le Devoir*, 21 octobre 1994, p. A7.

24. *Le Soleil*, 25 octobre 1994, p. A10.

25. Ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, *Communiqué*, 4 décembre 1994, *Communiqué*, 5 décembre 1994, *Communiqué*, 6 décembre 1994 et *Communiqué*, 7 décembre 1994.

sont au cœur du projet politique référendaire en déclarant que les grandes idées du processus d'intégration européenne «inspirent particulièrement» le Québec qui cherche au même titre que les peuples d'Europe «à multiplier les ponts et les passerelles entre eux tout en tentant d'établir leur originalité culturelle et politique». En conclusion, le ministre a tenu, une nouvelle fois, à préciser que le Québec maintiendra et accroîtra ses liens privilégiés avec l'Europe.

Lors de ses échanges avec les autorités communautaires de l'Union européenne, dont le Commissaire à la politique commerciale et aux relations avec l'Amérique du Nord et le Commissaire aux questions économiques et aux télécommunications, M. Landry a abordé des dossiers internationaux, par exemple la création de la nouvelle Organisation mondiale du Commerce, et des dossiers bilatéraux, par exemple la poursuite des projets Euro-Hydrogène et Cartapuce. Ces entretiens furent qualifiés de «très chaleureux» par le ministre.

3 – Le Portugal

Une délégation commerciale dirigée par M. Luis Palha, secrétaire d'État au Commerce, et par M. Miguel Marques, président d'Investissement, Commerce et Tourisme du Portugal, était en mission au Québec à la mi-octobre. Spécialisée dans les secteurs des télécommunications, de l'informatique, de l'aéronautique, de l'environnement, du plastique, de l'aluminium et du bois, elle avait pour objectifs de discuter d'investissements et de partenariat avec des sociétés québécoises et de développement des relations commerciales avec le ministre Landry²⁶.

F — Le Québec et Haïti

Le 16 octobre, M. Jacques Parizeau a adressé un message de solidarité et d'appui au Président haïtien, M. Jean-Bertrand Aristide, pour souligner le retour de celui-ci dans son pays après un exil forcé de trois ans. Par la même occasion, M. Parizeau a annoncé la réactivation des relations bilatérales interrompues à la suite du coup d'État, le 30 septembre 1991, et a fait part de la volonté de son gouvernement de contribuer à la reconstruction d'Haïti²⁷.

À cet effet, du 12 au 21 novembre, le Québec dépêchait en Haïti le Dr Réjean Thomas, conseiller spécial à l'action humanitaire. M. Thomas arrivait à Port-au-Prince en provenance de Washington, siège de la Banque mondiale, de la Banque interaméricaine de développement et de l'Organisation panaméricaine de la Santé, une étape qui lui a permis de recueillir des données additionnelles sur l'état de certains projets de reconstruction. Durant sa mission, M. Thomas a rencontré cinq ministres du nouveau gouvernement haïtien et visité plusieurs dispensaires, hôpitaux et écoles, ce qui lui a permis

26. *Lettre du Québec*, vol. 8, no 3, novembre 1994, p.3.

27. Cabinet du Premier ministre, *Communiqué*, 16 octobre 1994.

de cibler dans ce pays où «tout est à refaire» les domaines de la santé et de l'éducation comme priorités d'action.

Après avoir pris connaissance du rapport de la mission du Dr Thomas et consulté la communauté haïtienne du Québec, de même que les principales organisations non gouvernementales qui œuvrent en Haïti, le gouvernement du Québec annonçait en décembre des mesures d'aide en faveur d'Haïti. Le Québec investira un montant de \$400 000, une aide à laquelle s'ajoutera celle d'organismes privés et publics. Ces efforts conjugués porteront l'ensemble de l'aide québécoise à \$2 millions. Pour sa part, le gouvernement québécois prendra à sa charge, en janvier, les coûts d'expédition de 12 conteneurs remplis de matériel médical et scolaire, contribuera à la prévention du sida auprès des enfants en formant des animateurs dans des centres d'éducation populaires et dépêchera des experts techniques auprès des ministres de la Planification, de l'Éducation nationale, de la Santé publique et de la Population. Le gouvernement québécois prenait également des mesures pour renforcer ses relations bilatérales avec Haïti. Ainsi, il levait l'embargo sur les programmes québécois d'aide à l'exportation vers Haïti et assignait deux conseillers en affaires internationales au suivi des opérations avec Haïti²⁸.

G — Le Québec et l'Afrique

1 — Le Bénin

Dans le cadre d'une visite canadienne qui l'amena également à Ottawa et au Nouveau-Brunswick, le Président du Bénin, M. Nicéphore Soglo, s'arrêtait au Québec du 19 au 21 octobre. Il avait un entretien avec le Premier ministre, le ministre de l'Éducation, le ministre de l'Environnement, le ministre de la Santé et des Services sociaux et le ministre des Affaires internationales. Le Président rencontrait aussi des membres de la communauté béninoise au Québec, des gens d'affaires et des coopérants. Un vaste éventail de sujets a été abordé durant ces nombreux entretiens dont la tenue du prochain Sommet francophone — le Bénin en sera l'hôte —, la réalisation de projets de coopération et la position du Bénin à l'égard de l'indépendance du Québec²⁹. Sur ce dernier point, le Président africain n'a pas commenté la situation et s'est dit en accord avec le principe de non-ingérence et de non-indifférence³⁰.

2 — Le Rwanda

Le ministre des Affaires internationales, M. Bernard Landry, a reçu le 7 octobre le Premier ministre du Rwanda, M. Faustin Twagiramungu.

28. Ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, *Communiqué*, 22 décembre 1994 (deux communiqués); *Le Devoir*, 23 décembre 1994, p. A3.

29. Cabinet du Premier ministre, *Communiqué*, 18 octobre 1994; *Le Soleil*, 18 octobre 1994, p. A5; Sylviane TRAMIER, *Le Devoir*, 22-23 octobre 1994, p. A7.

30. *Le Soleil*, 21 octobre 1994, p. A5; Michel VENNE, *Le Devoir*, 21 octobre 1994, pp. A1-A12.

M. Twagiramungu a informé le ministre québécois des besoins de son pays pour la remise sur pied du système d'éducation et de l'administration publique. M. Landry a assuré son interlocuteur d'une contribution québécoise pour l'établissement d'un laboratoire de langue destiné au personnel de la fonction publique rwandaise et du soutien du Québec pour la réouverture de l'Université de Butare³¹.

H — Le Québec et la Chine

Le Premier ministre du Québec fut finalement le seul premier ministre à être absent de «Team Canada», la mission commerciale pilotée par le Premier ministre du Canada en Chine. Invité le 27 septembre à se joindre à la délégation canadienne, M. Parizeau déclina l'invitation de son homologue fédéral en raison des exigences imposées par la mise en place d'un nouveau gouvernement. Afin d'assurer une présence ministérielle, M. Parizeau proposa de déléguer, pour le remplacer, le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires internationales. M. Chrétien refusa cette offre en expliquant que les premiers ministres provinciaux avaient déjà convenu que les provinces ne pourraient être représentées que par leur chef de gouvernement. Ces prises de position, de part et d'autre, provoquèrent maints commentaires dans les médias³² et furent l'objet de plusieurs interventions à la Chambre des communes à Ottawa. De plus, l'ambassade de Chine au Canada fut avisée par Québec et priée de transmettre la position de M. Parizeau aux autorités chinoises³³. Cette absence ministérielle n'empêcha pas les entreprises québécoises participant à cette mission de finaliser les détails de contrats évalués à \$3 milliards.

Ces événements n'empêchèrent pas non plus le Québec d'entretenir ce trimestre des contacts avec des représentants chinois. Le 15 octobre, M. Parizeau rencontra M. Zhao Weichen, le président de la Société China Unicom, une importante entreprise de télécommunications³⁴. Puis, le 19 octobre, le ministre Landry reçut à Montréal le gouverneur du Liaoning, M. Wen Shizhen³⁵. Ce tête-à-tête fut suivi d'un repas officiel auquel participèrent des industriels québécois intéressés par la reconversion industrielle de cette province chinoise. Parmi ceux-ci, on remarquait les présidents de Bombardier, d'Hydro-Québec, d'IREQ, de SNC Lavalin et de Dessau. Quelques jours plus tard, M. Landry

31. Ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, *Communiqué*, 7 octobre 1994.

32. Voir Cabinet du Premier ministre à Ottawa, *Communiqué*, 11 octobre 1994; *Le Devoir*, 4 octobre 1994, pp. A1-A10, 5 octobre 1994, p. A5, 6 octobre 1994, p. A4, 12 octobre 1994, p. A5 et 15 novembre 1994, p. A4; *Le Soleil*, 4 octobre 1994, p. A5, 12 octobre 1994, p. A5 et 10 novembre 1994, p. A4; *The Globe and Mail*, 6 octobre 1994, p. A4.

33. *Le Soleil*, 8 novembre 1994, p. A3.

34. *Le Soleil*, 8 novembre 1994, p. A3.

35. Ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, *Communiqué*, 19 octobre 1994.

rencontra, là encore à Montréal, le gouverneur du Hubei, M. Jia Zhijie³⁶. À cette occasion fut signée, en présence du Premier ministre québécois, une entente de coopération économique, scientifique et technologique. M. Zhijie a également rencontré lors de son passage au Québec des dirigeants d'une dizaine d'entreprises ainsi que des représentants de l'Université McGill et de l'École polytechnique qui travaillent à la mise sur pied d'une école de formation en gestion de projets énergétiques en Chine.

I — Chronologie thématique*

Échanges universitaires Québec-Mexique

13 octobre :

Le gouvernement québécois et le Mexique signent un accord de coopération universitaire qui comprend entre autres des bourses d'exemption de scolarité et d'excellence. Les 140 premiers participants à ce projet qui étudient à l'Université de Guadalajara arrivent au Québec en novembre. (Ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, *Communiqué*, 17 novembre 1994).

Le Québec et le Japon

29 octobre au 7 novembre :

La ministre déléguée du Québec au Tourisme, Mme Rita Dionne-Marsolais, effectue un séjour officiel au Japon où elle participe notamment à un forum international sur le tourisme à Osaka. La ministre profite aussi de son voyage, qui l'amène également à Tokyo et Minabe, pour rencontrer des représentants du gouvernement, des médias et du tourisme japonais. (*Le Soleil*, 29 octobre 1994, p. A10)

Le libre-échange canado-américain

22 novembre :

Le quotidien *Le Devoir* rapporte que le gouvernement péquiste a de nouveau confié à l'avocat américain, M. Elliot Feldman, la responsabilité de défendre les intérêts du Québec dans des litiges sur le libre-échange avec les États-Unis. M. Feldman avait été remercié de ses services par les Libéraux en novembre 1993, quelques semaines avant la remise de la décision du comité d'experts sur le bois d'œuvre. (*Le Devoir*, 22 novembre 1994, p. A4)

Réunion des ministres de la Culture de la Francophonie

fin novembre :

Mme Marie Malavoy, la ministre québécoise de la Culture et des Communications, assiste à Bruxelles à la rencontre annuelle des ministres de la

36. Ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, *Communiqué*, 24 octobre 1994; *Le Soleil*, 25 octobre 1994, p. B6; *The Globe and Mail*, 25 octobre 1994, p. B3.

* Cette chronologie n'est pas exhaustive. Elle mentionne essentiellement des événements non rapportés dans les rubriques précédentes.

Culture de la Francophonie. À l'issue de cette réunion, Mme Malavoy déclare que le Québec exercera «un rôle de premier plan dans la création d'émissions destinées à l'apprentissage du français et dans la mise en œuvre d'émissions pour la jeunesse dans la diversification de la programmation de la télévision française internationale TV5». (*Le Devoir*, 25 novembre 1994, p. B11).

Formation du personnel électoral en Afrique

1^{er} décembre :

On apprend que, dans le cadre d'un projet présenté lors du dernier Sommet francophone, le Québec déléguera en janvier au Bénin, et plus tard au Gabon et en Côte d'Ivoire, des missions chargées de former le personnel responsable des élections. (Michel VENNE, *Le Devoir*, 1^{er} décembre 1994, p. A9).

Le Québec et l'IISMO

1^{er} décembre :

Le Québec conclut une entente avec l'Organisation internationale des gestionnaires de service de vol (IISMO) pour reconnaître à cette organisation internationale non gouvernementale, qui a son siège à Montréal, certains avantages pour ses employés. (Ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, *Communiqué*, 1^{er} décembre 1994).

Le Québec et l'OACI

2 décembre :

Le ministre des Affaires internationales a un entretien privé avec le président du Conseil de l'OACI (Organisation de l'aviation civile internationale). M. Landry a présenté plus tôt dans la journée à l'Assemblée nationale une motion sans préavis pour souligner le 50^e anniversaire de cette organisation de l'ONU située à Montréal. Le secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali, se rend d'ailleurs sur place dans la semaine qui suit pour assister à ces célébrations. (Ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, *Communiqué*, 2 décembre 1994)